Conseil municipal • Janvier 2022

Lundi 31 janvier 2022

Vous pouvez assister au Conseil municipal **le lundi 31 janvier dès 20 heures. Vous pourrez venir y assister, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, ou y assister depuis votre canapé !**



La séance sera retransmise en direct sur Facebook et sur le site internet de la Ville.

Les comptes-rendus sont par ailleurs disponibles sur www.magny-les-hameaux.fr, consultables en mairie sur simple demande et une version synthétisée est affichée sur les panneaux d'information municipale.

Par ailleurs, pour rappel, la municipalité vous propose d'autres dispositifs pour favoriser la proximité entre habitants et élus : des comités consultatifs ouverts à tous, allô M. le Maire, visite de quartiers & hameaux...

Documents
Ordre du jour du Conseil municipal du 31 janvier 2022